

Ordre du jour

Le conseil municipal se réunira en séance publique, en salle du Conseil (Salle des fêtes Jules Mousseron), sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, le mardi 3 octobre 2023 à 18 h 30.

L'ordre du jour est le suivant :

A] Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023

B] Ratification des décisions

C] Délibérations

I-] Administration Générale

I-1) Dérogation à la règle du repos dominical pour l'année 2024,

I-2) Demande de dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « les Grangettes ».

II-] Ressources Humaines

II-1) Convention financière concernant le poste de chef de service de la police pluricommunale,

II-2) Signature d'une convention d'apprentissage,

II-3) Recrutement d'un agent contractuel – Secrétaire gestionnaire pour les services techniques,

II-4) Autorisation de recrutements dans le cadre du dispositif Parcours Emplois Compétences,

II-5) Modification du tableau des effectifs.

III] Finances

III-1) Mise en place d'une AP/CP (Autorisation de programme/Crédits de paiements) pour la modernisation de l'éclairage public,

III-2) Décision Modificative n°1 au BP 2023,

III-3) Expérimentation du Compte Financier Unique.

IV-] Urbanisme

IV-1) Plan Local de l'Habitat IV – 2024/2029.

V] Enfance / Jeunesse

V-1) Convention de mise à disposition de la piscine municipale de Raismes,

V-2) Règlement intérieur de l'Espace Emploi et Numérique (E.E.N.).

V-3) Avenant de prolongation à la convention sur fonds nationaux spécifiques fonds publics et territoire avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

V-4) Modification du règlement intérieur du service enfance – jeunesse.

VI] Sports

VI-1) Adoption du règlement « Projet Terre de Jeux 2024 » à destination des associations franc-forésiennes.

D] Questions diverses/Motion